

Cahier de doléances du Tiers État de Laubrières (Mayenne)

Procès-verbal.

Assemblée électorale : le 7 mars, sont comparus dans le cimetière de la paroisse de Laubrière, à la principale porte de l'église, devant Jean-Baptiste-Georges Chevalier, licencié ès-lois, notaire royal à Craon en Anjou résidant à Saint-Poix, le sieur René Boisseau, syndic, le sieur Louis Tertereau, membre de la municipalité, le sieur Mathurin Allaire, greffier, le sieur René Gaschot, marchand, François Blin, closier, le sieur René Brillet, marchand, Louis Benastre et Jean le Seurre, collecteurs de la traite, Joseph Bafet et Julien Accaris, collecteurs du sel, le sieur Jean Cadot, meunier, le sieur Michel Pointeau, marchand, René Accaris, closier, Mathurin Domin, closier, Mathurin Rousseau, métayer Jean Aubert, métayer, Jean Grimault, closier, le sieur Julien Denis, meunier, René Guillet, métayer, Louis Degré, marchand, Julien Gelu, closier, Jean Le Seure, métayer, René Rousseau, métayer, René Madiot, closier, René Hévin, closier, Marin Borban, Michel Rousseau, closier, Pierre Foucher, closier, Jean Goisbault, closier et autres habitants.

Publication faite par la lecture qui vient de leur en être faite au son du tocsin (et celle qui leur en fut faite) dimanche dernier au prône de la messe paroissiale.

Députés : René Gaschot qui a accepté, et Julien Denis, meunier à Meloing qui a refusé la commission et déclaré ne rien signer.

7 signatures.

Et au défaut d'un second député, les habitants ont prié le dit sieur Boisseau d'accepter la dite commission en la place de premier démis, ce qu'il a fait pour se conformer aux ordres de S. M.

Cahier de doléances, plaintes et remontrances des habitants de la paroisse de Laubrière.

1. Nous sommes grevés, tant en taille qu'en sel pour 80 feux dont dix sont métairies, quarante closeries, et le restant presque à la charité des autres.
2. Nous payons 3512 livres 17 sols 8 deniers.
3. Il nous faut un presbytère et un clocher.
4. Nous nous louons de M. de Laubrière.
5. Mais les autres nous grèvent tant par la chasse que par leurs garennes, rentes, ventes et issues que nous désirons payer au Roi.
6. Et quoiqu'éloignés des forêts, nous éprouvons des pertes de bestiaux.
7. De leurs justices seigneuriales et désirons qu'elles soient royales.
8. Du prix de contrôle.
9. Des employés qui sont la peste de notre paroisse.
10. Des grands chemins. On ignore où va notre argent.
11. Des commis aux traites.
12. Nous demandons que les gros décimateurs soient supprimés. Ils ne veulent rien donner à l'Église, au mépris des arrêtés du 27 juillet 1688 et 26 juin 1703, comme ils ont marqué par une lettre du 12 juin 1788.

13. Que nos députés ne soient point mis dans une posture humiliante dont la promulgation de la réforme.

14. Supplie les dits habitants, M. le Lieutenant particulier de condamner le sieur Denis, meunier à Meloing, en une amende arbitraire applicable aux pauvres de cette paroisse pour avoir refusé la commission à lui donnée par la pluralité des voix et déclaré ne rien signer, sans aucune raison être donnée par lui de payer le voyage du membre de la municipalité qui va en sa place, et à être exclu à jamais de toutes les délibérations qui seront prises à l'avenir dans cette paroisse et même de témoignages.